

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER

Règlement #437-26

Modifications – Hauteur, normes de clôtures de piscine et apparence des bâtiments principaux

AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

(Territoire visé : l'ensemble de la municipalité)

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 437-26 intitulé « Modifications – Hauteur, normes de clôtures de piscine et apparence des bâtiments principaux »

Avis public est par les présentes donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 mai 2022, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement # 437-26 lequel a pour objet de modifier les normes de hauteur et d'apparence des bâtiments principaux ainsi que les normes de clôtures de sécurité des piscines.
2. Qu'une **assemblée publique de consultation** sera tenue **le 6 juin 2022 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville** située au 4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.
3. Qu'au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou son mandataire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le dossier.
4. Que toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des modifications proposées par le projet de règlement **peut également le faire par écrit en les faisant parvenir à la municipalité avant 16 h 30 le 6 juin 2022 de l'une des méthodes suivantes :**

par courriel à dir.urbanisme@steyrille.qc.ca ou

par la poste au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover (Qc), J1Z 1C8;

5. Que les modifications projetées ont notamment pour objet de modifier la méthode de calcul de hauteur des bâtiments et d'augmenter la largeur entre les barreaux des clôtures des piscines.
6. Que le projet de règlement vise l'ensemble des zones de la Municipalité.
7. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les citoyens.
8. Que le **projet de règlement # 437-26 est disponible** pour consultation **sur le site web** de la municipalité ainsi qu'au bureau de la municipalité au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 31 mai 2022.

William Gélinas
Responsable de l'urbanisme